

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL**

SESSION ORDINAIRE DE 2013



COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du 11 septembre 2013

Agir pour la biodiversité

SOMMAIRE

AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ.....	5
PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS.....	5
DISCUSSION GENERALE.....	14
CGT-FO - Mme Baltazar.....	14
Entreprises - Mme Tissot-Colle.....	16
Personnalités qualifiées - Mme Meyer	17
CFDT - M. Legrain.....	18
Coopération - M. Argueyrolles.....	19
CFE-CGC - M. Artéro	20
Outre-mer - M. Galenon	22
Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - M. Dulin.....	23
Agriculture - Mme Bernard	24
Environnement et nature - M. Bonduelle	25
UNAF - Mme Basset	26
Mutualité - Mme Vion.....	27
Artisanat - M. Liébus.....	29
CFTC - Mme Parle	30
UNSA - M. Grosset	31
CGT - Mme Crosemarie	32
Rattaché administrativement au groupe de l'agriculture - M. Roustan.....	33
Personnalités qualifiées - M. Guirkinger	34
Personnalités qualifiées - M. Le Bris.....	35
DISCUSSION DES AMENDEMENTS	36
VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS.....	36
ANNEXES	39
Annexe 1 : Amendements déposés sur le projet d'avis <i>Agir pour la biodiversité</i>	41
Annexe 2 : Suite donnée par la section de l'environnement aux amendements déposés sur le projet d'avis <i>Agir pour la biodiversité</i>	43
Annexe 3 : <i>Agir pour la biodiversité</i> - Diaporama illustrant les propos de MM. Marc Blanc et Allain Bougrain Dubourg, rapporteurs.....	45

Présidence de M. Jean-Paul Delevoye

La séance est ouverte à quatorze heures trente.

M. le Président. Mes chers collègues, nous sommes réunis ce mercredi 11 septembre 2013 pour débattre du projet d'avis, « *Agir pour la biodiversité* », présenté par Marc Blanc et Allain Bougrain-Dubourg, au nom de la section de l'environnement, présidée par Mme Anne-Marie Ducroux.

AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ

M. le Président. J'invite Marc Blanc et Allain Bougrain-Dubourg à prendre place pour nous présenter ce projet d'avis de façon commune.

La parole est aux rapporteurs.

PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS

M. Blanc, rapporteur. Monsieur le Président, mes Chers collègues, nous souhaitons Allain et moi-même commencer notre présentation par des remerciements.

D'abord, nous voulons remercier nos administrateurs, Serge et Didier, ils sont indispensables, de même que Julie notre assistante. Travailler avec eux est un vrai plaisir.

Nous voulons remercier Anne-Marie Ducroux, notre présidente de section qui sait toujours allier l'exigence d'un débat approfondi et efficacité.

Enfin, nous voulons remercier M. Cabu car comme il s'agit d'un projet d'avis de suite, nous avons souhaité une couverture originale, qui se démarque un peu de la couverture de l'avis précédent. Aussi Allain a sollicité M. Cabu, dessinateur de renom, qui nous a offert sa contribution et sa signature pour porter haut les couleurs de la biodiversité. Nous le remercions en votre nom (*Cf. diaporama publié en annexe*).

Nous remercions l'ensemble de la section à qui nous avons imposé un rythme effréné, notamment au mois de juillet.

Pourquoi ce rythme effréné et pourquoi cette urgence ? Allain reviendra dans quelques instants sur l'urgence du fait que la biodiversité continue de se dégrader. Il y avait également une urgence politique : souvenez-vous, il y a 2 ans notre Conseil adoptait un avis sur : *La biodiversité, un défi sociétal*.

Cet avis est axé en particulier sur l'action de l'État et les moyens dédiés à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité ainsi que sa gouvernance, la recherche fondamentale, l'éducation, la formation et la mobilisation de tous les acteurs à tous les niveaux.

Depuis, la feuille de route pour la transition écologique, issue de la conférence environnementale de septembre 2012, trace les chantiers et la méthode pour faire de la France un pays exemplaire en matière de reconquête de la biodiversité avec l'engagement du Président de la République d'adopter en 2013 une loi-cadre sur la biodiversité. J'y reviendrai plus précisément en évoquant les préconisations que nous formulons dans ce projet d'avis.

Cet objectif affiché et notre volonté de faire le point sur la prise en compte de nos recommandations de 2011, nous ont incités à réaliser - avant la prochaine conférence environnementale de fin septembre et avant la présentation du projet de loi-cadre pour la biodiversité - un avis de suite.

Ce projet de loi-cadre fait l'objet d'une concertation avec toutes les parties prenantes mais aussi avec le Comité national pour la transition écologique ; concertation qui s'est d'ailleurs poursuivie pendant l'été.

Dans ce contexte, la légitimité du Conseil économique, social et environnemental à réaliser un nouvel avis était interrogée, d'autant que le gouvernement ne nous a pas saisis sur cette question. Bien sûr chacun peut avoir un avis, mais pour Allain et moi-même cette question de légitimité ne se posait pas. La concertation est une démarche, un processus utilisé par les responsables politiques en permanence. Il en a été ainsi lors de l'élaboration de la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 pendant laquelle nous avons élaboré notre projet d'avis.

L'apport du CESE est, de notre point de vue essentiel et complémentaire aux concertations car nous avons la capacité de prendre de la distance face aux choix qui engagent l'ensemble de la société.

Nous avons donc fait le choix de limiter les thèmes afin de proposer un avis court et centré sur quelques recommandations dont vous pouvez juger à la fois de la pertinence et de la cohérence puisque nous sommes allés dans la continuité de notre premier avis mais aussi dans l'actualité tout en sachant prendre quelques distances.

Dernier point avant de donner la parole à Allain : le fil rouge de nos recommandations vise à renforcer l'approche écosystémique et concertée. Ce n'est pas un effet de mode puisque l'avis de Catherine Chabaud relatif à *La gestion durable des océans* s'est réalisé suivant ce même fil rouge. Vous conviendrez avec moi que parler de biodiversité sans avoir une approche écosystémique concertée serait pour le moins incongru.

Je cède la parole à Alain pour qu'il vous parle de l'autre urgence.

M. Bougrain Dubourg, rapporteur. Voilà donc, pour moi, venu la pénible tâche de faire le bilan de l'état de la biodiversité. Pénible tâche car malgré une prise de conscience indéniable, l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité n'est pas au rendez-vous.

Cette ambition s'était pourtant déjà dessinée au Sommet de la Terre à Rio, il y a plus de 20 ans, alors que 190 nations réunies avaient élaboré plus de cinquante recommandations en incluant même le coût annuel de l'action.

En 2002, lors du Sommet de Johannesburg, le déclin de la biodiversité était à nouveau reconnu devant plus de 100 chefs d'États qui prirent l'engagement de tout mettre en œuvre pour stopper l'hémorragie du vivant d'ici 2010.

En 2010, la Conférence des Nations-Unies sur la biodiversité à Nagoya, constatera, elle aussi, que les objectifs ne sont pas atteints.

En réponse, elle proposera un plan stratégique pour 10 ans avec une vision à 2050 visant, je cite : « à prendre des mesures efficaces et urgentes afin d'assurer que d'ici 2020 les écosystèmes soient redevenus normalement résilients et qu'ils puissent continuer à fournir des services essentiels, garantissant ainsi la diversité de la vie sur la planète, en contribuant au bien-être humain et à éradiquer la pauvreté ».

Deux ans plus tard, la Conférence d'Hyderabad en Inde confirmera cette bonne volonté, mais la situation n'a guère changé.

Pour avoir un aperçu de l'état des lieux, il faut évaluer l'origine de la vie, l'appréciation du nombre d'espèces, le déclin avéré et les causes du déclin tant des espèces que des écosystèmes.

Pour faire simple, nous vous proposons de regarder un petit film de 3 minutes, commenté par Jacques Pradel.

(Projection d'une vidéo)

C'est un constat alarmant. J'ajoute que l'UICN - l'Union internationale pour la conservation de la nature - nous indique que le rythme de disparition des espèces est actuellement cent à mille fois supérieur au rythme des ères géologiques précédentes.

Dans ce constat, la France est tout particulièrement concernée puisqu'elle figure au cinquième rang mondial des pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces animales et végétales menacées. Elle doit notamment cette place à son Outre-mer puisque neuf territoires sur douze figurent parmi les trente-quatre *hotspots* - les points chauds - de la biodiversité mondiale. Ces territoires, on le sait, accueillent une grande quantité d'espèces endémiques, c'est-à-dire des espèces que l'on ne retrouve nulle part ailleurs.

De plus, la section environnement a tenu à souligner - elle le soulignait déjà il y a quelques semaines seulement dans son rapport et son avis consacrés aux océans, présentés par de Catherine Chabaud - la richesse et la fragilité des milieux marins face aux activités stratégiques qui s'y déploient ou veulent s'y déployer plus encore.

Cela dit, il convient de voir maintenant quelle fut et quelle est notre réactivité. Le Grenelle de l'environnement, dans sa réflexion collégiale, a incontestablement planté les racines d'une résilience. C'est dans sa mouvance qu'ont été engagés ou développés la trame verte et bleue, les plans d'action en faveur des espèces les plus fragiles, le recul des subventions préjudiciables à l'environnement, la reconquête des zones humides et bien d'autres dossiers, dont la stratégie nationale pour la biodiversité et la recomposition d'un nouveau Conseil économique, social et environnemental qui nous permet aujourd'hui de partager ensemble notre ambition sur ce thème.

La Conférence environnementale qui a suivi, en septembre 2012, a relancé le processus, comme l'a évoqué Marc Blanc, de sorte que les déclarations du Président de la République, la semaine prochaine - qui devraient souligner, nous l'espérons, un engagement clair de l'État en faveur des propositions faites lors de la première conférence, seront déterminantes pour l'avenir de notre biodiversité.

En attendant, la feuille de route des services déconcentrés sur la période 2013-2014 dans le domaine de la biodiversité terrestre et marine met notamment l'accent sur la connaissance, la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité, la protection et la gestion des espaces naturels ainsi que des espèces, ou encore, la poursuite de la mise en œuvre de Natura 2000. Pour autant, ne nous y trompons pas : la traduction concrète de ces priorités s'annonce difficile.

Elles devront, d'une part, être en adéquation avec les moyens alloués dans le cadre contraint du budget triennal 2013-2015.

Elles seront d'autre part mises en application notamment par des établissements publics en pleine réorganisation. À ce titre, la coopération territoriale au niveau départemental et régional, coordonnée par les préfets, sera essentielle.

Avant que Marc Blanc ne développe les préconisations proposées par la section de l'environnement, je voudrais souligner l'importance de la valeur d'exemple dans la lutte contre le déclin de la biodiversité.

De nombreux citoyens, associations, syndicats, collectivités, entreprises sont de plus en plus exemplaires dans leur engagement en faveur de la biodiversité. Dans leur démarche, ils suivent bien souvent les recommandations de l'État, mais l'État est-il lui-même exemplaire ? Au moment où je vous parle, on ne peut absolument pas répondre à cette question. Car si, dans le domaine culturel, l'évaluation du patrimoine culturel appartenant à l'État est réalisée avec rigueur, aucune synthèse - je dis bien aucune - n'est faite pour une même évaluation à l'égard du patrimoine naturel.

Certes, on sait bien que ce patrimoine se dessine à travers les parcs nationaux, les réserves naturelles nationales, les terrains du Conservatoire du littoral, l'Office national des forêts, les terrains du ministère de la défense, etc., mais nous n'avons aucune vision globale.

La section de l'environnement souhaite donc que le patrimoine naturel national soit clairement défini comme c'est le cas pour le patrimoine culturel et que l'État s'engage à rendre périodiquement des comptes sur la bonne gestion de la biodiversité dont il a la responsabilité.

Nous ne doutons pas que lui aussi se montrera exemplaire.

M. Blanc. Le temps ne nous permet pas d'évoquer toutes nos recommandations ; je vais donc me focaliser sur quelques-unes d'entre elles.

Trois thèmes ont retenu notre attention. Comme je l'ai dit précédemment en introduction, ils sont dans la continuité de notre avis précédent et en lien avec l'actualité.

Le premier concerne donc nos engagements internationaux en faveur de la biodiversité. Je ne serai pas long sur ce point. Ce qu'il faut retenir, c'est la mise en place effective depuis le 21 avril 2012 d'un GIEC pour la biodiversité. Il faudra dorénavant vous habituer à son sigle, l'IPBES : Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et sur les services écosystémiques. La France en était à l'initiative, est présente aujourd'hui dans le bureau et s'y investit pleinement.

Ce qui est en jeu aujourd'hui, ce sont les moyens dont disposera la Fondation pour la recherche sur la biodiversité, qui joue un rôle d'interface avec l'IPBES, mais aussi la capacité de cette structure internationale à assurer son caractère interdisciplinaire - aujourd'hui, les sciences sociales sont quasiment absentes - et sa capacité aussi à échanger avec les acteurs de la biodiversité comme, par exemple, les collectivités locales ou la science participative.

L'autre volet sur ce point concerne le protocole de Nagoya, qui est en fait l'accord sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages issus de leur utilisation, plus communément appelé l'APA.

Je vous rappelle que c'est ce sujet sensible de lutte contre la biopiraterie qui aura bloqué pendant vingt ans les négociations de la Convention sur la diversité biologique.

Nous sommes donc entrés maintenant dans la phase de transcription des lois au niveau national ou européen pour une application concrète en 2015. Il nous a semblé judicieux de distinguer la situation de l'hexagone de celle des départements et des collectivités d'outre-mer.

Pour l'hexagone, deux possibilités :

- un système déclaratif national des collectes ;
- un système de reconnaissance préalable des structures publiques ou privées.

Ces dernières devront être en capacité de proposer des avantages au niveau national en échange d'un libre accès aux ressources génétiques.

Dans tous les cas, nous proposons que tous les fonds issus du partage des ressources génétiques soient concentrés au niveau national pour être redistribués sous contrôle de l'État en fonction des plans d'action, et ce, avec une gouvernance appropriée.

Pour les collectivités ultramarines, une négociation bilatérale avec chacun des exécutifs et des acteurs locaux est impérative sur les modalités d'accès et de partage. Ce partage doit être au service de la biodiversité locale sans bloquer pour autant la recherche, notamment locale.

Deuxième thème que nous avons retenu : la mobilisation des acteurs. Déjà dans notre avis précédent, ou dans l'introduction du volet «*Agir ensemble*» de la SNB 2011-2020, on constatait que, face à l'érosion de la biodiversité, l'une des clés de la réussite était la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la société.

Malgré les progrès, et nous en avons cité plusieurs volontairement, nous constatons quand même que l'implication n'est pas homogène. Mais soyons positifs : cette implication s'améliore. Il reste à l'amplifier !

Pour cela, les moyens de l'État doivent être à la hauteur d'un véritable dispositif d'intégration interministérielle des enjeux de la biodiversité dans les politiques publiques.

De même, la future loi-cadre et la déclinaison concrète de la SNB devront amplifier la dynamique de mobilisation des acteurs.

Quelques mots sur un outil essentiel qui, pourtant, a retenu jusqu'à présent très peu d'attention. Il s'agit de l'éducation à l'environnement et à la nature. Ce thème sera abordé lors d'une prochaine Conférence environnementale et le Gouvernement a saisi le Conseil économique, social et environnemental sur ce sujet. Nous avons formulé quelques recommandations, en particulier, développer une stratégie globale qui manque cruellement, et aussi considérer que l'éducation doit se réaliser tout au long de la vie dans le cadre de l'éducation nationale, mais aussi dans celui de la formation professionnelle continue. On ne doute pas que les rapporteurs de cette prochaine saisine, Allain Bougrain Dubourg et Antoine Dulin, tiendront compte de nos propositions.

La mobilisation des acteurs économiques et sociaux doit être renforcée. Encore une fois, je me répète volontairement, la biodiversité devient progressivement une priorité dans les grandes entreprises comme dans les TPE/PME ou l'artisanat ; mais le niveau d'engagement est encore limité et hétérogène. Aussi, nous préconisons de renforcer le dialogue social afin, par exemple, de définir les contenus d'un bilan de biodiversité et les modalités de son application dans les entreprises, ou encore d'élargir les responsabilités des CHSCT à l'environnement.

De même, les acteurs du monde agricole portent une grande attention à la biodiversité et à ses interactions avec les pratiques agricoles. Là aussi, il faut passer semble-t-il à la vitesse supérieure. Nous souhaitons que davantage d'entre eux adhèrent à la Stratégie nationale pour la biodiversité. De plus, nous considérons que l'amélioration de la performance environnementale, objectif du Grenelle de l'environnement, nécessite la mise en place concrète d'outils spécifiques pour aider les agriculteurs à s'orienter vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Autre outil majeur que nous avons pointé, la politique d'urbanisme. Comme nous l'avons vu dans le petit film, la fragmentation et l'artificialisation des habitats et des terres sont des plus impactantes. Aussi sommes-nous satisfaits

de l'annonce d'un transfert automatique de la compétence du Plan local d'urbanisme aux communautés de communes et d'agglomérations, même si nous considérons que ces transferts devront être réalisés progressivement et en concertation avec les acteurs locaux. Mais nous proposons d'aller plus loin et de compléter le principe « *éviter, réduire et compenser* » par un principe de reconquête ou de requalification. Pour cela, une concertation avec l'ensemble des acteurs doit s'engager dans l'objectif de définir les conditions de cette reconquête.

Autre sujet sensible et complexe que nous avons abordé, celui de la compensation. Vous comprendrez aisément qu'il ne nous est pas possible d'explicitier les problèmes soulevés par la compensation, mais nous recommandons une approche graduée qui parte de l'idée que la compensation doit intervenir en dernier ressort. Il faut avant tout éviter, et ensuite réduire. De plus, cette compensation doit se faire en surface apportant des équivalences écologiques, chaque fois que possible. Dans les cas où elle serait contre-productive, il doit être envisagée qu'elle soit monétarisée. Dans tous les cas, un dispositif de suivi et de bilan de la compensation écologique doit être mis en place.

Enfin, pour finir sur le chapitre de la mobilisation des acteurs, la promotion du patrimoine naturel à l'égal du patrimoine culturel peut aussi renforcer la mobilisation de nos citoyens. Le patrimoine naturel est particulièrement riche, tant en France qu'en Outre-mer. Il est une richesse pour l'industrie du tourisme au même titre que le patrimoine culturel. C'est pourquoi nous souhaitons dynamiser l'idée positive et festive de la biodiversité en intégrant le patrimoine naturel dans le cadre des journées européennes du patrimoine.

Nous renouvelons également la proposition d'établir un inventaire national du patrimoine naturel ; Allain l'a mieux dit que moi.

Je terminerai par le chapitre dédié à la gouvernance nationale et territoriale avec trois volets.

D'abord, conforter les évolutions envisagées ou en cours. Il s'agit là de propositions qui devraient être retenues dans le cadre du projet de loi-cadre biodiversité et qui vont dans le bon sens. C'est la mise en place d'un Comité national de la biodiversité dédié à la concertation et à la consultation, en lieu et place du Comité de suivi de la stratégie nationale pour la biodiversité, et d'un Conseil national de la protection de la nature, instance d'expertise scientifique et technique.

Pour assurer le fonctionnement de ces instances, des commissions remplaceraient différents comités existants ; de même, des articulations sont prévues avec le Comité national de transition écologique. Toutefois, il nous semble souhaitable de compléter ce schéma par des dispositifs permettant d'articuler le Conseil économique, social et environnemental avec le CNB et le CNTE.

Chacun sait également combien l'ancrage territorial des politiques de conservation et de restauration de la biodiversité est essentiel. Là aussi, beaucoup d'actions se font et beaucoup d'outils existent, comme par exemple l'obligation

d'établir un schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire. Mais la biodiversité souffre d'un manque de cohérence des actions en matière de préservation et de restauration. Aussi nous considérons que la région doit être un chef de file. Cela nécessitera des efforts, comme par exemple, la bonne articulation entre les instances nationales et territoriales et entre les instances territoriales de différents niveaux.

Dans le cadre des nouveaux contrats de projets État-Région, nous estimons par ailleurs que la biodiversité doit y trouver toute sa place, d'autant que le Fonds européen de développement régional fait de la protection de l'environnement un axe prioritaire.

Deuxième volet : renforcer la Stratégie nationale pour la biodiversité comme outil de gouvernance.

Vous avez tous en mémoire que la SNB 2011-2020 est le résultat d'un processus collaboratif et qu'elle est structurée en grands orientations inspirées des accords de Nagoya que j'ai évoqués précédemment. Une de ses originalités est d'inciter les acteurs à adhérer à cette stratégie. Aujourd'hui, nous avons 350 adhésions.

Outre le fait qu'il conviendrait de mieux valoriser l'incitation à l'adhésion, selon nous, au regard de la place que doit tenir la région comme chef de file, il est évident que l'État doit tout mettre en œuvre pour que toutes les régions adhèrent à la SNB et élaborent une stratégie régionale. Nous sommes convaincus que seul un copilotage État-Région est de nature à faciliter la mobilisation et l'implication de tous les acteurs sur le territoire.

Dernier volet : disposer d'un outil solide et incontestable.

Comme évoqué en introduction, faire de la France un pays exemplaire en matière de reconquête de la biodiversité passe, pour le Président de la République, par la mise en œuvre d'une agence française de la biodiversité, à l'image de l'ADEME. Aujourd'hui, après concertation, c'est devenu l'Agence française pour la biodiversité.

Deux préfigureurs ont longuement travaillé en concertation à définir sa structuration et ses missions. Dans notre projet d'avis, nous considérons que les 5 cinq missions proposées par les préfigureurs donneront à l'Agence l'autorité et les compétences nécessaires pour développer des politiques favorables à la biodiversité, même si leur contenu devra encore être précisé.

De plus, pour assurer une efficacité maximale de cette Agence, le regroupement du plus grand nombre possible d'organismes existants devra s'accompagner de moyens cohérents avec les ambitions ; de plus, elle devra décliner son action au niveau régional. Comme je l'ai dit en introduction, au travers de ce projet d'avis, nous n'avons pas pour ambition de nous substituer aux concertations en cours. Aussi, nous ne nous prononçons pas sur l'origine des ressources nécessaires au bon fonctionnement de l'Agence. Par contre, nous sommes convaincus, et nous l'indiquons, que l'Agence n'aura la capacité d'infléchir le déclin de la biodiversité que si l'État lui assure les moyens de sa politique.

Je laisse le soin à Allain Bougrain Dubourg de conclure.

M. Bougrain-Dubourg. La question qui se pose est : qu'advient-il de ces préconisations ? Doit-on être optimiste ou pessimiste ? J'ai envie de reprendre une formule de Nicolas Hulot – qu'il a lui-même « piqué » à quelqu'un d'autre - : « *on aura besoin des deux.* » Pourquoi ? Car les optimistes sont ceux qui construisent les avions et les pessimistes ceux qui construisent les parachutes. On a donc besoin des deux.

Quoi qu'il en soit, même s'il convient sans relâche de continuer à sensibiliser, à faire passer le message avec détermination - et je crois que le Conseil économique, social et environnemental s'y emploie -, j'ai la conviction que l'heure n'est plus seulement à la sensibilisation. Nous sommes dans l'urgence, urgence reconnue pour la question essentielle du dérèglement climatique, mais qui ne l'est pas encore pour l'avenir de la biodiversité, pour l'avenir du vivant qui nous entoure et dont nous dépendons.

On peut donc se demander pourquoi cela ne marche pas ? Peut-être parce que la biodiversité apparaît comme plus accessoire ou plus complexe que le changement climatique. Pour ce dernier, chacun sait déjà qu'en économisant l'énergie, en adoptant d'autres modes de transport, en favorisant le recyclage etc., on participe à la lutte contre les gaz à effet de serre.

Pour la biodiversité, suffit-il de poser un nichoir pour devenir écocitoyen ? La biodiversité ne relève-t-elle pas finalement de la compétence ou de la responsabilité de l'administration, des élus ? Des questions se posent encore dans les esprits. Il faut donc offrir des clés pour que chacun, à son niveau, s'investisse en conscience et en connaissance.

À ce propos, j'ouvre une parenthèse : si les réglementations environnementales étaient appliquées et non pas bafouées, comme c'est trop souvent le cas, nous avons la conviction que nous aurions fait un tiers du chemin ! Il faut appliquer les réglementations actuellement en vigueur.

J'entends souvent : « *C'est bien de protéger la biodiversité, de protéger le gypaète barbu, la loutre d'Europe ou la tortue d'Hermann, mais à quoi ça sert ?* ». On serait tenté de répondre : « *À quoi sert la Joconde ?* » et l'on pourrait ajouter : « *Nous, les Homos sapiens sapiens avons le devoir d'attention à l'égard de nos voisins de planète.* » Mais, pour être plus convaincant, peut-être faut-il souligner ce que nous disent les économistes : 40 % de l'économie mondiale repose sur les services rendus par la nature et ils sont nombreux : la pollinisation des abeilles – un des plus spectaculaires, des plus populaires, qui nous procure 30 % de la production agroalimentaire - la régulation du cycle de l'eau ou du climat, les multiples ressources comme les ressources halieutiques (encore faut-il aller les chercher, mais elles sont gratuites et à disposition), les plantes médicinales, le bois, sans oublier les services fournis par les zones humides, véritable vivier du monde marin et terrestre. Et cette liste n'est pas close.

Or, ces services potentiels et gratuits – je le rappelle – sont en déclin de 60 % : déforestation, artificialisation, etc. C'est donc directement l'avenir économique de l'homme qui se joue aujourd'hui.

Dans de nombreuses conférences internationales consacrées à la biodiversité, les congressistes ont toujours conclu que si la stratégie devait être envisagée avec un regard mondial, la mise en œuvre s'imposait au niveau local. Nous devons et nous pouvons agir sur le terrain, à notre porte.

Dans le concert des nations, l'Europe se distingue avec une bonne volonté avérée et la France fait souvent office de fer de lance. Je le dis avec d'autant plus de conviction que je suis bien souvent frustré par la lenteur ou les dérapages de notre gouvernance. Mais la France ne démérite pas !

Chers collègues, nous sommes les enfants de Buffon, Lamarck, Cuvier, et tant d'autres grands naturalistes qui ont planté les racines de la connaissance en nous alertant, déjà à l'époque, sur la fragilité du vivant. En ce début de XXI^{ème} siècle, ils nous offrent l'héritage du devoir : poursuivre la recherche en préservant ce qu'ils n'appelaient pas encore la biodiversité.

Par ce projet d'avis si judicieusement intitulé *Agir pour la biodiversité*, nous avons les moyens d'assumer ce devoir. À propos de devoir, Einstein disait : « *Le monde n'est pas tant dangereux à cause de ceux qui font le mal, mais à cause de ceux qui regardent et laissent faire.* »

À travers ce projet d'avis, nous avons regardé attentivement et avons la conviction qu'il ne faut pas laisser faire. Nous sommes engagés dans cette démarche. Victor Hugo nous dit : « *Rien n'arrête une idée en marche lorsque son temps est venu.* » Je crois que le temps est venu que l'on se batte tous ensemble - je dis bien tous ensemble - pour enrayer le déclin de la biodiversité.

(Applaudissements.)

DISCUSSION GENERALE

M. le Président. Mes chers collègues, je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à Mme Baltazar, au nom du groupe de la CGT-FO.

CGT-FO - Mme Baltazar

Mme Baltazar. Monsieur le Président, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, le groupe FO tient à affirmer une nouvelle fois, dans le cadre de ce projet d'avis qui suit celui de 2011, qu'il partage l'importance de préserver et d'améliorer la biodiversité comme facteur déterminant de préservation de l'environnement. De ce point de vue, FO ne peut qu'appuyer, avec le projet d'avis, la nécessité que cela passe par des politiques publiques relevant de l'État dans son rôle à la fois normatif, péréquateur et opérateur, compte tenu des dimensions internationales et locales, totalement imbriquées, de cet enjeu.

Comme le projet d'avis le souligne, cela exige, dans ce domaine comme dans d'autres, des moyens humains et budgétaires en conséquence, au titre ne serait-ce que de l'exemplarité de l'État acteur. Nous appuyons le rôle de l'école

et de l'éducation nationale (à tous ses niveaux) pour ce qui relève précisément de l'instruction publique.

Nous partageons les préconisations relatives aux engagements internationaux de la France tant sur l'IPBES que sur la mise en œuvre du protocole de Nagoya. Nous soutenons la demande d'une négociation spécifique sur les modalités d'accès et de partage des ressources génétiques ultramarines, demande que nous avons portée au sein de la confédération syndicale internationale et auprès du gouvernement.

Que l'on s'attache à renforcer la prise de conscience et la mobilisation des acteurs et de la population en général sur ces enjeux est bien sûr indispensable. La préconisation concernant le patrimoine de biodiversité paraît très judicieuse. Pour autant, nous considérons que la prise en compte de la biodiversité par les interlocuteurs économiques et sociaux ne doit pas conduire à diluer ou détourner le dialogue social au sein de l'entreprise. Vous connaissez les interrogations que soulève de ce point de vue le concept de RSE. Nous avons fait part de notre opposition quant à l'élargissement du rôle du CHSCT, tant la santé et la sécurité des travailleurs demeurent, elles aussi, essentielles.

Nous avons eu à nous exprimer sur les questions de fiscalité hier (sur l'avis relatif au financement de la transition écologique et énergétique). Le risque, identifié dans l'avis, est que les efforts ou les contraintes portent majoritairement sur les ménages et épargne ceux qui en ont les moyens. L'avis s'appuie sur les positions émises au sein d'instances, par exemple le Comité pour la fiscalité écologique, dont nous avons dit que nous ne les partageons pas.

Pour FO, en matière de biodiversité, comme dans d'autres domaines, l'État doit rester le chef de file. La région, qui peut remplir un rôle d'appui et de coordination, ne peut se substituer ni à lui, ni au rôle d'opérateur des départements.

Concernant la création d'une Agence française pour la biodiversité, dès lors que celle-ci se ferait dans un contexte d'une RGPP rebaptisée MAP, avec moins 7 % de budget au ministère de l'environnement en 2014, selon FO, elle aboutirait inévitablement à détruire des pans entiers de services déconcentrés déjà bien affaiblis et d'établissements publics du ministère. Cela irait exactement à l'encontre de l'importance des moyens requis, soulignée par le projet d'avis.

En conclusion, le groupe FO aurait pu, comme il l'a fait en 2011, s'abstenir afin de marquer son appui à nombre de préconisations générales de ce projet d'avis, tout en exprimant clairement ses points de désaccord sur certaines préconisations organisationnelles. Points de désaccord que nous avons déjà exprimés. Dans la mesure où ce projet d'avis se situe dans le contexte de la préparation d'un projet de loi-cadre par le gouvernement, le groupe FO souhaitant éviter que celui-ci se limite au décompte des positionnements favorables ou des abstentions, a décidé d'attirer l'attention sur ses analyses par un vote plus tranché qui sera en conséquence négatif.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Tissot-Colle, au nom du groupe des entreprises.

Entreprises - Mme Tissot-Colle

Mme Tissot-Colle. Monsieur le Président, Messieurs les rapporteurs, Madame la Présidente, Chers collègues, le projet d'avis présenté aujourd'hui s'inscrit dans une nouvelle logique voulue par notre assemblée : le droit de suite sur les avis précédents. Comme rappelé par les rapporteurs, le CESE avait voté en juin 2011 un avis sur la biodiversité, identifiée comme une priorité environnementale et un défi sociétal majeur.

Notre groupe se félicite de la mise en œuvre du droit de suite qui contribue à ancrer nos travaux dans l'actualité politique de notre pays et à conforter le rôle de notre CESE comme acteur significatif du débat au moment où s'élabore un projet de loi-cadre sur la biodiversité.

La préservation, voire la reconquête de la biodiversité est une priorité, nous en sommes d'accord. De même, nous soutenons les orientations générales du projet d'avis qui recommandent, face à un processus de dégradation persistant qui nous a été rappelé, le respect des engagements internationaux pris par la France, la mobilisation des acteurs et l'amélioration de la gouvernance du dispositif avec une implication, raisonnée et cohérente de l'échelon territorial.

Pour autant, la vigilance s'impose sur certaines recommandations et je voudrais appeler l'attention sur trois points.

Le projet d'avis demande que les régions jouent un rôle central dans cette nouvelle gouvernance. Notre assemblée avait fait le même type de préconisations dans l'avis sur la transition énergétique. C'est pour nous, monde économique et entreprises, très important. Notre pays souffre gravement de ce qu'il est convenu d'appeler le millefeuille territorial. Traiter ce sujet complexe et sensible de la clarification des compétences et de l'optimisation des moyens publics est crucial. Nous souhaitons que ces recommandations du CESE soient tout particulièrement entendues et mises en œuvre par les Pouvoirs publics.

Deuxième point : s'agissant des moyens à affecter à la politique de préservation de la biodiversité, dès juin 2011, notre groupe évoquait la compétitivité des entreprises et l'équilibre des dépenses publiques. Vous le savez, depuis lors, notre situation économique s'est considérablement dégradée avec de lourdes conséquences en termes d'emploi, renforçant la pertinence et l'urgence de ce message. Aussi, si nous observons le principe de la création d'une nouvelle Agence publique en charge de la biodiversité, née du regroupement d'organismes existant, nous demandons que cette évolution de structure soit l'occasion d'une réduction de coûts, comme c'est le cas dans une entreprise en cas de fusion. Il s'agit de faire mieux avec moins et de ne prévoir de moyens additionnels qu'au service d'avancées significatives au-delà des coûts de structure.

Enfin, en matière de fiscalité, j'alerte notre assemblée sur une tentation française récurrente mais dangereuse évoquée à la fin du projet d'avis : la création de nouvelles taxes affectées. Notre pays en compte plus de trois cents, qu'il s'agisse des coûts cachés qu'elle génère pour leur mise en œuvre altérant de fait leur rentabilité ou de leur impact cumulé sur le niveau de pression fiscale infligé aux entreprises, elles contribuent à notre perte de compétitivité. Notre groupe demande donc qu'aucune nouvelle décision de ce type ne soit prise sans la réalisation préalable d'une étude d'impacts socio-économiques complète.

Les entreprises sont attachées à la préservation de la biodiversité. Toutefois, les points de vigilance évoqués ci-dessus sur les questions de gouvernance et de fiscalité requérant des arbitrages de priorité - que nous appelons - nous conduisent aujourd'hui à nous abstenir sur le texte proposé. Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. le Président. La parole est à Mme Meyer du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalités qualifiées - Mme Meyer

Mme Meyer. Monsieur le Président, Chère présidente de la section environnement, mes Chers collègues, je souhaite féliciter très vivement les rapporteurs pour ce projet d'avis de suite dont les recommandations sont fécondes et mesurées. Ce texte qui comprend trois axes majeurs d'action (tenir nos engagements internationaux, amplifier la mobilisation de tous les acteurs concernés, améliorer la gouvernance), ce texte situe bien les enjeux dans un contexte économique et social difficile pour tous et dans le contexte de la Conférence environnementale de la semaine prochaine.

Je souhaiterais faire quelques remarques au sujet de la formation, de la recherche et de la gouvernance.

La formation et la recherche sont mentionnées à juste titre. Je voudrais insister sur le caractère dynamique de la biodiversité qui continue de se dégrader. En effet, les assemblages d'espèces et les écosystèmes évoluent dans le temps et c'est bien la capacité de ces systèmes vivants à évoluer qu'il s'agit de protéger. Cette notion n'est pas toujours bien comprise et mérite d'être soulignée dans les efforts de formation à la préservation de la biodiversité.

Je rappelle d'autre part la nécessité absolue de poursuivre les recherches en matière de biodiversité. Ces recherches sont à développer dans le domaine des sciences de la nature, comme dans celui des sciences humaines. Elles le sont aussi sur les questions d'éthique environnementale. L'Académie des sciences, l'Académie d'agriculture de France, l'Institut national de la recherche agronomique et le Muséum national d'histoire naturelle pourraient être régulièrement associés au suivi scientifique des actions pour la protection de la biodiversité.

En ce qui concerne la gouvernance, je regrette que le projet d'avis ne recommande pas un effort de simplification. Je suis en effet convaincue que des structures légères et souples sont indispensables pour être efficaces et s'assurer de l'intérêt de la participation de toutes les parties prenantes. Il existe aussi un réel besoin de précision quant à l'organisation de la future Agence française pour la biodiversité. Premièrement, définir les objectifs et évaluer les risques. Deuxièmement, établir une liste valable des organismes à impliquer. Troisièmement, clarifier les modes de collaboration avec les autres institutions liées à l'environnement (climat, agriculture, élevage, pêche, forêt, eau, santé, etc.). Quatrièmement, détailler les déclinaisons régionales.

Je m'interroge sur la place qu'aura la recherche scientifique dans cette agence. Qui dit recherche, dit collaboration internationale. J'aimerais donc, pour finir, saluer l'importance accordée dans ce texte au rapport avec les pays étrangers. Je voterai ce projet d'avis de suite.

(Applaudissements).

M. le Président. La parole est à M. Legrain, au nom du groupe de la CFDT.

CFDT - M. Legrain

M. Legrain. Monsieur le Président, Chers collègues, la CFDT votera ce projet d'avis en insistant sur deux raisons essentielles. La première est que nous sommes convaincus de la nécessité de préserver et de restaurer la biodiversité, ce qui induit pour nous que tous les acteurs (État, collectivités locales, acteurs économiques et sociaux) se mobilisent pleinement. La CFDT entend assumer ses responsabilités d'organisation syndicale à ce titre.

La seconde raison concerne le soutien à la création de l'Agence française pour la biodiversité. Les cinq missions proposées pour cette agence sont cohérentes. Il reste à les préciser, notamment en termes d'objectifs, pour susciter une véritable dynamique. Les moyens affectés doivent être en adéquation avec le choix d'inscrire la biodiversité comme priorité des politiques publiques. Ceci signifie pour nous que l'agence française pour la biodiversité devienne à terme l'ADEME de la biodiversité. Cette question des moyens qui reste en débat repose sur la réaffectation de l'existant et s'inscrit dans le cadre plus général du financement de la transition écologique. Elle nécessite entre autres la réorientation des subventions dommageables à la biodiversité.

La création de cette Agence passe aussi par un dialogue social approfondi avec les représentants du personnel et repose sur la mobilisation et la mise en synergie des compétences humaines présentes dans les services et établissements publics concernés.

Au regard des enjeux planétaires de la biodiversité, ce projet d'avis appelle chacun à se mettre en phase de ses responsabilités, tant sur les moyens financiers que sur la gestion des ressources humaines.

(Applaudissements).

M. le Président. La parole est à M. Argueyrolles, au nom du groupe de la coopération.

Coopération - M. Argueyrolles

M. Argueyrolles. Monsieur le Président, Messieurs les co-rapporteurs, Chers collègues, je vous prie de bien vouloir excuser M. Verdier empêché par des problèmes familiaux qui devait initialement vous présenter la position de notre groupe.

Pour préserver la biodiversité, le projet d'avis souligne bien l'importance du rôle des acteurs économiques et des organisations professionnelles comme vecteur de changement et force de propositions. Des mutations importantes sont en effet déjà engagées dans les territoires par les entreprises et il faut les encourager. Les entreprises coopératives assurent ainsi une fonction d'accompagnement de leurs adhérents que ce soit dans l'agriculture, le bâtiment, la production industrielle ou le logement, etc.. Elles sont des contributeurs importants au changement des pratiques par le biais notamment de la formation.

Le deuxième point : nous devons trouver les moyens pour concilier production et biodiversité. Nous manquons cependant de repères, d'indicateurs comme le souligne le projet d'avis, d'actions concrètes et une phase de recherche est encore nécessaire, d'où notre prudence avant d'engager trop, par des contraintes, les acteurs économiques ; par exemple, par un nouveau rapport biodiversité que devraient publier les entreprises.

Pour nous, ces informations devraient être intégrées dans les obligations actuelles de *reporting* en matière de RSE et dans lesquelles les coopératives sont particulièrement impliquées.

Le troisième point : il faut trouver les outils pertinents pour renforcer l'implication des acteurs économiques. Le projet d'avis souligne ainsi la nécessité de la mise en place d'outils spécifiques pour aider les agriculteurs à s'orienter vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Cela est en effet nécessaire. Reste à savoir lesquelles.

La certification de nos exploitations agricoles apporte une reconnaissance sociale du travail des agriculteurs. C'est pourquoi la France est favorable à une démarche progressive engageant collectivement un maximum d'agriculteurs sur des pratiques raisonnables pour un impact maximum dans les territoires.

Quatrième point : dans le cadre des évolutions envisagées, nous souhaitons rappeler que la gouvernance doit être améliorée par une meilleure représentativité de la société civile. Ainsi les parties prenantes n'associent pas le secteur agroalimentaire, que sont les coopératives et les industries agroalimentaires, alors que celles-ci ont un rôle essentiel.

Cinquième point : reste en débat la rémunération des agriculteurs pour l'entretien des services éco systémiques rendus à la société. La production est le cœur du métier de la coopérative agricole et il faut aller chercher des sources nouvelles de rémunération comme la compensation écologique, bien reprise dans l'avis.

Nous sommes cependant réservés sur la monétarisation proposée car nous pensons que les revenus issus de la compensation doivent financer les contrats de compensation aux agriculteurs du territoire concerné et non la nouvelle Agence française pour la biodiversité. Dernier point : concernant la création de cette Agence, nous sommes très interrogatifs sur le financement envisagé.

Le projet d'avis mentionne des prélèvements contributifs et redistributifs et nous craignons que cela ne se traduise par de nouvelles taxes sur les entreprises et notamment le monde agricole.

Nous restons vigilants à ne pas créer une nouvelle usine à gaz administrative. La prise en compte de l'enjeu biodiversité relève moins d'une mécanique administrative qui risque d'être coûteuse en termes de dépenses publiques que d'encouragement nécessaire aux démarches volontaires des entreprises associées à des mécanismes financiers innovants.

Au regard de ces réserves, le groupe de la coopération s'abstiendra.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Artéro, au nom du groupe de la CFE-CGC.

CFE-CGC - M. Artéro

M. Artéro. Monsieur le Président, chers collègues, au-delà de la prise de conscience de la nécessaire défense et promotion de la biodiversité, c'est bien sur l'écart entre le discours et les actes qu'il convient d'agir.

En ce sens, dans la perspective de la prochaine Conférence environnementale ainsi que du projet de loi-cadre, la CFE-CGC salue l'initiative du CESE pour cet avis de suite. Par ses recommandations, il donne une nouvelle occasion à la société civile d'interpeller les décideurs sur cet enjeu primordial.

En tout premier lieu, les enseignements aux enjeux de la biodiversité doivent s'appuyer sur la formation, tant initiale que continue. La CFE-CGC soutient la recommandation faite aux pouvoirs publics d'une stratégie globale et multidisciplinaire.

Améliorer la gouvernance nationale et territoriale constitue assurément un des axes forts de la transparence et donc de la visibilité pour le citoyen des décisions et actions relatives à la biodiversité.

La CFE-CGC approuve globalement les recommandations de l'avis. Néanmoins, face au risque de multiplication des structures et organismes, elle appelle, pour plus d'efficacité, à une simplification et à une intégration volontariste de celles-ci.

La CFE-CGC appuie la recommandation d'une nécessaire articulation État-Région. Ces dernières doivent impérativement se doter d'une stratégie en la matière. L'échelon territorial est clef pour une mise en œuvre cohérente de la SNB. Il l'est d'autant plus pour les territoires ultramarins, compte tenu de leurs richesses de leurs spécificités.

Nous insistons sur le rôle de l'Observatoire national de la biodiversité, pour être force de propositions et ainsi orienter la stratégie nationale. Mesurer les progrès réalisés passe par des indicateurs appropriés et lisibles.

Sur l'aspect social, la CFE-CGC réitère quatre points qui lui semblent essentiels :

- l'élargissement des prérogatives du comité d'entreprise et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail aux questions environnementales dont la biodiversité ;
- l'intégration de la biodiversité dans le rapport social et environnemental que doivent réaliser les entreprises dans le cadre de l'article 225-102-1 du code de commerce ;
- la professionnalisation et la visibilité des métiers d'aujourd'hui et de demain liés à la biodiversité ; leur valorisation (convention collective, salaires, protection sociale) tant au niveau des opérateurs de l'État que des associations de protection de l'environnement doit aller de pair ;
- l'adoption de la Responsabilité sociétale de l'entreprise comme modèle de gouvernance permettant une meilleure intégration des enjeux de la biodiversité dans leur modèle économique.

En conclusion, faire de la France un pays d'excellence environnementale, exemplaire en matière de biodiversité, vouloir reconquérir celle-ci, alors qu'elle continue à se dégrader constitue un objectif très ambitieux.

L'État doit donc tenir ses engagements, tant à l'international, au travers de l'IPBES, qu'au plan national, en mettant en adéquation le discours, les politiques publiques et les moyens qui conditionnent les actes.

Comme pour la transition énergétique, agir pour la biodiversité s'inscrit dans le temps long et nécessite de la constance dans les efforts.

Par ce projet d'avis qu'elle votera, la CFE-CGC prend le pari d'une plus grande mobilisation des acteurs ainsi qu'une amplification des actes en faveur de la biodiversité.

La CFE-CGC remercie et salue les co-rapporteurs qui ont travaillé dans un temps court.

Merci

(Applaudissements).

M. le Président. La parole est à M. Galenon au nom du groupe de l'Outre-mer.

Outre-mer - M. Galenon

M. Galenon. Monsieur le Président, Messieurs les rapporteurs, Mesdames, Messieurs, chers collègues, que serait la France sans ses Outre-mers ?

En effet, la richesse et la diversité des territoires ultramarins confèrent à la France une place unique au monde en matière de biodiversité. La flore et la faune de Nouvelle-Calédonie représentent un endémisme équivalent à celui de toute l'Europe continentale, la Guyane française est un des plus grands blocs au monde de forêt humide primaire, Mayotte possède une des rares doubles barrières de corail ou encore la Polynésie française regroupe un cinquième des atolls de la planète, dont certains commencent à être immergés.

Au regard de cette situation exceptionnelle, une prise en compte plus fine des environnements doit constituer une priorité pour l'État et ses opérateurs afin de permettre un meilleur accompagnement de l'Outre-mer dans les objectifs de protection, de valorisation et d'utilisation de cette richesse fantastique.

Or le groupe de l'Outre-mer a le sentiment que nous en sommes encore loin. En effet, le faible intérêt porté à l'Outre-mer dans les discussions sur l'avant-projet de loi cadre sur la biodiversité, mais également dans le rapport de préfiguration sur la future Agence sur la biodiversité nous laissent perplexes.

Parallèlement, les débats en section, limités du fait des contraintes de calendrier, n'ont pas permis de mettre suffisamment en lumière la dimension ultramarine.

En premier lieu, les spécificités institutionnelles des territoires ultramarins ont des conséquences importantes dans l'application de certaines mesures prévues par nos engagements internationaux, notamment la mise en œuvre du protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages issus de leur utilisation (APA).

En Outre-mer, où la biodiversité locale donne lieu à de nombreuses activités de recherche, on constate une absence de prévisibilité et de sécurité juridique préjudiciable à des relations de confiance entre les acteurs concernés (chercheurs, entreprises, autorités locales, communautés autochtones et locales, etc.).

Les utilisateurs rencontrent des difficultés d'accès aux ressources, tandis que les autorités locales tentent de mettre en œuvre, à leur niveau de compétence, les principes de l'APA.

En second lieu, en ce qui concerne la future Agence sur la biodiversité et s'agissant des collectivités d'Outre-mer et de la Nouvelle Calédonie - compétentes en matière de politique environnementale et de recherche - il nous semble important de préciser que cette Agence devra avoir un rôle important d'accompagnement, d'expertise et d'appui à la mise en œuvre des politiques de biodiversité décidées au niveau territorial.

Enfin, les enjeux liés à la biodiversité ne se limitent pas aux questions environnementales. Il y a là, également, une source considérable de développement et de création d'emplois pour nos collectivités. Ces aspects n'ont malheureusement pas été mis en avant dans le projet d'avis.

Toutefois, compte tenu de la prise en compte de nos amendements, le groupe de l'Outre-mer le votera.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Dulin, au nom du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse.

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - M. Dulin

M. Dulin. Monsieur le Président, Messieurs les rapporteurs, Madame la présidente, Chers collègues, l'exercice de l'avis de suite est toujours intéressant, surtout sur un sujet pour lequel l'urgence est déclarée. Or, si l'on voit que des progrès ont été effectués, le projet d'avis dresse avant tout le constat d'un décalage encore trop important entre une volonté politique déclarée, qui s'est traduite par des engagements réels, et la mise à disposition de moyens financiers et humains toujours insuffisants.

Comme dans l'avis précédent de notre Conseil, la mobilisation des acteurs et des citoyens est présentée comme un levier clé à côté de la mobilisation au niveau international et les questions de gouvernance. Notre groupe adhère à cette position. En effet, l'accessibilité économique et sociale des indispensables efforts financiers repose sur la conviction partagée de l'urgence de préserver mais aussi de reconquérir la biodiversité. La nature même de cette politique publique dont chacun est acteur rend primordiale la participation citoyenne.

À cet égard, notre groupe se satisfait des avancées qui ont été faites depuis deux ans. L'éducation à l'environnement et au développement durable, qui inclut l'éducation à la biodiversité, a fait l'objet d'un petit article dans la loi d'orientation de programmation pour la refondation sur l'école en juillet 2013 ; elle fera l'objet d'une table ronde lors de la prochaine Conférence environnementale. Le CESE a été saisi sur cet enjeu et rendra son avis prochainement ; mais, là encore, si une politique nationale semble se dessiner et que l'on peut espérer la mise en œuvre d'une stratégie nationale claire et ambitieuse, portée par l'exemplarité de l'État, l'absence de moyens est dénoncée par de nombreux réseaux et tous déplorent, comme le souligne le projet d'avis, le peu d'attention portée à la sensibilisation, à l'information, à la formation initiale et continue tout au long de la vie aux questions de la biodiversité.

Les lenteurs et les obstacles mis en évidence dans cet avis de suite ne peuvent que nous amener à souhaiter que la future loi-cadre soit réellement une loi ambitieuse se fixant des objectifs précis et que la protection de la biodiversité soit explicitement encadrée par des textes d'une portée juridique contraignante ainsi que nous l'avions souhaité il y a deux ans.

Tout comme l'ont souligné les rapporteurs, il est temps de rendre effective l'application des réglementations environnementales en vigueur.

C'est un sujet urgent comme nous l'avons dit et c'est indispensable aujourd'hui pour nos générations, la génération que nous incarnons et les générations qui vont suivre, pour leur permettre de profiter pleinement de la richesse de nos écosystèmes.

Le groupe des organisations étudiantes et des mouvements de jeunesse votera en faveur du projet d'avis.

(Applaudissements.)

M. le Président.- La parole est à Mme Bernard, au nom du groupe de l'agriculture.

Agriculture - Mme Bernard

Mme Bernard. Monsieur le Président, Messieurs les rapporteurs, Madame la présidente, Chers collègues, veuillez excuser Marie-Thérèse Bonneau, membre de la section environnement qui est retenue au Salon de Rennes. Je vais lire son intervention.

Le début de nos travaux, sur un sujet très important pour les agriculteurs, a été un peu difficile mais à force de dialogue et d'écoute de part et d'autre, je reconnais que des efforts de rédaction ont été apportés. Le point de vue exprimé sur les relations entre le monde agricole et la préservation de la biodiversité est beaucoup plus ouvert et bien plus positif qu'il ne l'était au départ.

Je souhaiterais revenir sur quelques développements que nous aurions pu encore améliorer. Ainsi, lorsque le CESE souhaite que les acteurs du monde agricole adhèrent davantage à la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), je veux rappeler ici que c'est une démarche volontaire, et qu'elle doit le rester. C'est la condition qui garantira son succès.

Vous le savez, les agriculteurs se sont engagés, depuis quelques années, dans diverses actions de préservation de la biodiversité. Nous sommes fermement convaincus que cette préservation doit se faire avec les acteurs et non pas en les excluant car l'activité agricole est tout à fait compatible avec la préservation de la biodiversité.

Je tiens également à préciser que la biodiversité concerne tout le monde. Sa préservation ne saurait peser que sur les seuls acteurs économiques.

Pour le secteur agricole, agir pour préserver la biodiversité passe en priorité par la lutte contre l'artificialisation des sols, puis par l'accompagnement des acteurs dans des projets de restauration et de valorisation de la biodiversité ainsi que dans le développement de partenariats avec les associations environnementales. Nous croyons beaucoup également dans la formation et dans la diffusion des connaissances en la matière auprès des exploitants agricoles et de tous ceux qui les conseillent.

Enfin, nous plaidons pour que soit valorisée économiquement la biodiversité avec le contrat de prestation de service environnemental. En ce domaine, nous croyons plus au contrat qu'à la contrainte. Les projets actuels qui visent à mettre en place une déclaration d'utilité publique et une servitude environnementale constitueraient de nouvelles contraintes et non pas des incitations que nous jugeons plus efficaces.

Sur le mode de fonctionnement et le financement de l'Agence pour la biodiversité, vous mesurez vos propos, ce qui est appréciable, en vous bornant à rappeler les positions exprimées par les préfigurateurs.

Vous attendez, comme nous tous, le projet de loi.

Je souhaiterais rappeler ici que pour le monde agricole, l'Agence, si elle est créée, doit être une Agence de conseil et d'expertise et non de police ; l'argent de l'eau doit rester à l'eau et nous nous opposons à tout prélèvement supplémentaire sur les agriculteurs pour financer son budget. Nous serons également particulièrement attentifs aux missions qui lui seront confiées et à leur cohérence avec les missions des Agences de l'eau.

En raison des réserves et des interrogations exprimées, le groupe de l'agriculture s'abstiendra.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Bonduelle, au nom du groupe environnement et nature.

Environnement et nature - M. Bonduelle

M. Bonduelle. Monsieur le Président, Messieurs les rapporteurs, madame la présidente de section, Chers collègues, la biodiversité est l'un des enjeux majeurs de la transition écologique. Après un débat organisé au printemps dernier dans les régions, trop discret, un projet de loi biodiversité est prévu cet automne. En outre la Conférence environnementale consacra l'une de ses tables rondes à la biodiversité marine.

Le projet d'avis du CESE est élaboré pour éclairer ce débat. En France, la politique de préservation de la nature est ancienne. Elle a rencontré un succès manifeste pour la sauvegarde des espaces protégés. En revanche, notre territoire connaît un effritement conséquent de la qualité des écosystèmes. C'est la biodiversité ordinaire - qui constitue la majeure partie de notre patrimoine naturel - qui a connu une dégradation considérable en 20 ans.

Comment réagir face à cette situation alarmante ? Quelles solutions nouvelles mettre en œuvre ? Comment passer d'une étape de préservation de la biodiversité à celle de la reconquête ?

En réponse à ces questions, le projet d'avis invite à la mobilisation des acteurs *via* l'éducation, la formation mais aussi une gouvernance renouvelée. Il recommande ainsi de mieux articuler les instances de concertation au niveau national pour associer plus efficacement les acteurs représentatifs.

Il propose également d'affiner le niveau de territorialisation des politiques de biodiversité. Ainsi la région doit être le garant de la cohérence des politiques de préservation et de restauration. À plus petite échelle, pour lutter contre l'étalement urbain, facteur majeur de l'érosion de la biodiversité, l'urbanisme doit devenir une compétence intercommunale. Nous soutenons ces propositions et ajoutons que l'association des acteurs représentatifs doit se faire aussi sur le terrain, sur la base d'objectifs partagés, cohérents avec les ambitions nationales ; mais, au-delà, une nouvelle impulsion est cruciale. Nous appelons le gouvernement actuel à en prendre réellement la mesure. La loi biodiversité n'aura donc de sens que si elle fixe un nouveau cap.

Ainsi en accord avec les déclarations du Président de la République, le principe de la loi de 1976 « *éviter, réduire, compenser* » doit être complété par le nouvel objectif de reconquérir. Il nous faut donc stopper l'artificialisation nette du territoire en 2025. Ce sera possible grâce à cette loi.

La loi portera également sur la future Agence de la biodiversité pour mettre en œuvre une politique efficace et contribuer à la reconquête ; l'Agence devra couvrir l'ensemble du champ de la biodiversité. Elle devra être également dotée de flux financiers à la hauteur des interventions nécessaires.

Merci et félicitations aux deux rapporteurs pour leur efficacité dans ces temps contraints. Notre groupe votera favorablement ce projet d'avis en formulant le vœu qu'il enrichira le choix urgent d'une politique forte en faveur du vivant, vivant dont nous dépendons tous.

(Applaudissements)

M. le Président. Monsieur Genty vient de m'avertir que quatre membres du groupe environnement et Nature vont devoir nous quitter car ils participent à la première réunion du Comité national de transition écologique. Il est important qu'ils y soient à l'heure. Leur départ ne doit pas être la preuve d'un désintérêt pour nos débats. Au contraire, M. Genty entend souligner que son groupe est très motivé derrière les deux rapporteurs. Nous comprenons votre départ, Messieurs.

La parole est à Mme Basset, au nom du groupe de l'UNAF.

UNAF - Mme Basset

Mme Basset. Monsieur le Président, Messieurs les rapporteurs, Chers collègues, Mesdames, Messieurs, par le présent projet d'avis, vous ouvrez, Messieurs les rapporteurs, une voie insuffisamment développée, celle des avis de suite, permettant ainsi, deux ans après, de faire un point de situation sur les avancées ou le chemin qui reste encore à parcourir sur le sujet essentiel de la biodiversité.

Ce point est le moyen de remettre sur le haut de la pile des dossiers pour lesquels de grandes ambitions sont affichées, mais sans que les moyens pour y parvenir soient clairement fléchés. Vous rappelez à juste titre ce décalage dès votre introduction.

Dans le projet d'avis, le choix a été fait de cibler trois axes d'action pour donner plus de force aux recommandations proposées. Le groupe de l'UNAF se retrouve tout particulièrement sur deux d'entre eux :

- faire de l'éducation et de l'accompagnement, une priorité. Pour le groupe de l'UNAF, ce sujet est primordial. Certaines Unions départementales des associations familiales ont déjà largement œuvré dans cette voie, partant du constat simple que les comportements en profondeur évoluent à l'échelle d'une génération ;
- promouvoir le patrimoine naturel comme l'égal du patrimoine culturel.

La première étape proposée est intéressante comme l'outil ludique de sensibilisation en ouvrant le patrimoine naturel lors des Journées européennes du patrimoine. Cette proposition est peut-être aussi la piste à court ou moyen terme pour poser la question de la valeur économique de la biodiversité.

On le sait, il existe des endroits uniques qui, s'ils sont détruits, seront perdus à jamais. Aujourd'hui, ils n'ont pas de valeur économique. Cette perte apparaît donc sans importance. L'enjeu est donc de savoir si l'on reconnaît à ces lieux une valeur, une traduction monétaire. Il s'agit d'un débat important ; c'est celui de la reconnaissance de la valeur du vivant et de son utilisation durable permettant sa préservation pour le bien commun. Le groupe de l'UNAF votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le président. La parole est à Mme Vion, au nom du groupe de la mutualité.

Mutualité - Mme Vion

Mme Vion. Mesdames, Messieurs, par cet avis de suite sur la biodiversité, le Conseil économique, social et environnemental honore son engagement de produire un suivi de ses recommandations et de constater les avancées et les reculs.

Depuis nos travaux rendus en juin 2011, le gouvernement a instauré la Conférence environnementale. Programmée annuellement, cette initiative constructive est un signe positif de la part de l'exécutif, marquant une volonté de concertation et d'action sur cet enjeu majeur.

Nous pouvons, à la lecture du projet d'avis, constater différentes avancées : la feuille de route pour la transition écologique, la feuille de route pour les services déconcentrés, la mise en place d'indicateurs de suivi, l'élaboration de projets de loi (notamment accès au logement et urbanisme rénové).

Le projet d'avis souligne que la stratégie nationale pour la biodiversité de 2011-2020 est un texte public de référence aux intérêts multiples, et notamment en termes de contribution et de gouvernance, et que les missions de l'Agence française de la biodiversité devraient lui donner l'autorité et les compétences nécessaires pour développer l'ensemble des politiques favorables à la biodiversité dans tous les territoires.

La France a été le moteur de propositions de thèmes d'évaluation scientifique pour la plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques, mais attention : la multiplicité des plans, des structures et des accords exige cohésion et coordination.

Tous ces éléments sont très encourageants et l'on peut constater effectivement que la dynamique en faveur de la biodiversité est réelle. Pour autant, de nombreux freins existent et persistent. De plus, la situation est d'autant plus urgente que la dégradation de l'écosystème est plus rapide que les avancées faites en la matière. Nous sommes conscients que, dans un contexte économique difficile, toute stratégie est confrontée à la question de l'acceptabilité économique et à la capacité à financer une politique adaptée aux enjeux.

La mobilisation des acteurs est impérative. Elle passe par l'amélioration de la connaissance et, par voie de conséquence, par la prise de conscience des risques de perte de biodiversité.

À ce sujet, l'étude récente du CREDOC mentionnée dans le projet d'avis est très encourageante puisque la quasi-totalité des Français se déclarent sensibles à l'environnement et, de plus en plus, modifient leur comportement.

Notre patrimoine naturel, comme le projet d'avis le préconise, doit être reconnu comme tel, et donc, valorisé auprès du public.

Les propositions formulées pour l'éducation mettent la planète comme fil conducteur tout au long de la vie, à tout âge, et dans toutes les situations, qu'elles soient personnelles, professionnelles ou lors d'activités de loisirs. C'est une impérieuse nécessité qui mérite effectivement d'être rappelée. La nature doit devenir omniprésente, systématique, être le souci de chacun et nécessiter l'attention de tous.

Je terminerai ma déclaration sur l'importance du lien entre la biodiversité et la santé. Cela ne vous étonnera pas.

La biodiversité permet à l'écosystème de rendre de nombreux services essentiels pour le bien-être de l'être humain. Il existe plusieurs liens spécifiques entre la santé et la biodiversité comme le risque avéré posé par les perturbateurs endocriniens, l'eau, les ressources alimentaires, la pharmacologie, les maladies infectieuses et leur transmission. Protéger la biodiversité et l'environnement, c'est protéger la santé.

Le groupe de la mutualité votera ce projet d'avis de suite.

(Applaudissements)

M. le président. La parole est à M. Liébus, au nom du groupe de l'artisanat.

Artisanat - M. Liébus

M. Liébus. Monsieur le Président, Messieurs les rapporteurs, Chers collègues, pour répondre à l'ambition de la France en matière de biodiversité, le projet d'avis identifie deux principaux leviers.

Concernant la mobilisation des acteurs, la dynamique est déjà enclenchée dans de nombreux secteurs d'activité. L'artisanat y tient toute sa place, comme en témoignent les démarches volontaires conduites par la majorité de nos professions, qu'il s'agisse de la gestion des déchets et des eaux usées ou encore, des stratégies de remplacement des produits ou des méthodes nuisibles à l'environnement.

Toutes ces initiatives sont le résultat d'un travail de pédagogie, de formation et d'accompagnement mené par les organisations professionnelles et les chambres consulaires.

Les résultats sont encourageants ; de plus en plus d'entreprises artisanales s'impliquent sur ces thématiques, non seulement pour respecter les normes, mais aussi pour valoriser leur activité.

Cette situation montre que l'engagement volontaire fonctionne et que la contrainte n'est pas forcément gage de mobilisation.

Comme le souligne le projet d'avis, cette dynamique pourrait être amplifiée par une meilleure valorisation et diffusion des bonnes pratiques.

Mais, selon nous, une autre condition tient à l'applicabilité des normes environnementales, laquelle doit nécessairement prendre en compte la diversité des secteurs d'activité et la taille des entreprises.

Cela suppose un dialogue en amont avec les représentants des acteurs concernés, mais aussi des politiques publiques de soutien tout particulièrement envers les petites entreprises.

Concernant la gouvernance, nous voulons souligner notre exigence d'un véritable dialogue au sein du futur Comité national de la biodiversité.

C'est une condition essentielle pour construire des orientations réalistes, efficaces et compatibles avec la compétitivité des entreprises.

Des règles d'équilibre entre les collèges économiques, sociaux et environnementaux, et de représentativité des acteurs, devront donc être respectées.

S'agissant de la future Agence nationale de la biodiversité, nous prenons acte, avec satisfaction, du projet de regroupement en son sein d'un grand nombre d'opérateurs existants en souhaitant que cela conduise à des économies d'échelle sur les frais de fonctionnement.

Ce regroupement est impératif pour rendre plus lisible la politique de biodiversité et, surtout, pour consacrer les aides suffisantes aux actions de terrain conduites en la matière.

À cet égard, nous ne cachons pas notre inquiétude face au projet présenté par « la mission de préfiguration », tant sur l'importance du budget que sur l'origine des ressources de cette Agence.

Dans le contexte socioéconomique actuel, la piste d'un financement via des « prélèvements contributifs » ne peut que susciter des réserves de notre part.

En effet, selon nous, toute fiscalité écologique doit être compatible avec la compétitivité de l'économie.

Tout en partageant diverses orientations de ce projet d'avis, les incertitudes liées au financement de l'Agence de la biodiversité conduiront le groupe de l'artisanat à s'abstenir. Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Parle, au nom du groupe de la CFTC.

CFTC - Mme Parle

Mme Parle. Votre projet d'avis a le mérite d'attirer l'attention sur la mosaïque de richesses naturelles exceptionnelles offertes par notre pays. Nous partageons l'idée développée dans le projet d'avis de la nécessité d'amplifier la connaissance sur la biodiversité-climat et ce, tout au long de la vie, en mobilisant tous les acteurs. Ce sera, d'ailleurs, l'objet d'une prochaine saisine du CESE.

Pour agir, la CFTC pense qu'il faut être attentif à ne pas empiler un ensemble de comités, d'agences et de plateformes. Cela risque en fait de paralyser l'action au lieu de la promouvoir. Un nouveau modèle de développement doit être discuté, mais pour le groupe, il devra répondre à notre préoccupation majeure, qui est le chômage. Dans les entreprises, notre groupe approuve la recommandation d'élargir le dialogue social à la biodiversité ainsi qu'aux CHSCT. Dans le cadre de la formation professionnelle continue, les problématiques de développement durable et de biodiversité doivent également être incorporées.

La CFTC est très favorable à confier à la région, comme chef de fil, la responsabilité d'assurer la cohérence en matière de préservation et de restauration de la biodiversité en lien avec les départements. En effet, c'est au niveau du terrain que l'on peut encourager toutes sortes d'initiatives allant dans ce sens.

La CFTC soutient l'idée de confier à l'Agence française pour la biodiversité un pouvoir de coordination et une déclinaison de son action au niveau régional. Pour cela, il faudra mutualiser les moyens avec les organismes existants.

Notre groupe approuve l'impérieuse nécessité de freiner la consommation excessive d'espaces agricoles. Pour cela, il convient d'inverser la tendance et de privilégier la réhabilitation du bâti existant.

En revanche, s'agissant du financement, la CFTC recommande de ne pas envisager de nouveaux prélèvements sans une remise à plat de la fiscalité.

La CFTC votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le président. La parole est à M. Grosset, au nom du groupe de l'UNSA.

UNSA - M. Grosset

M. Grosset. Monsieur le Président, Chers collègues, Messieurs les rapporteurs, nous avons salué le travail de la section et nous considérons que le cap fixé lors de la Conférence environnementale des 14 et 15 septembre 2012 et le projet de loi-cadre sur la biodiversité sont des enjeux majeurs pour conduire une politique claire et cohérente en termes de développement durable et de biodiversité. Simplement, nous faisons remarquer que nous constatons l'absence de dispositions normatives contraignantes à l'échelle internationale.

Pour l'UNSA, il apparaît indispensable de tenir nos engagements internationaux en faveur de la biodiversité. Pour cela, un travail en réseau doit être mis en place avec les collectivités locales, les ONG, les acteurs économiques et sociaux. La fondation pour la recherche et la biodiversité est un acteur incontournable et nous saluons sa création. Ses mandats doivent être formalisés, elle doit se positionner comme un animateur national de la plateforme scientifique et politique intergouvernementale sur la biodiversité et les services de l'écosystème et de la plateforme européenne pour une stratégie de recherche en biodiversité.

En mai 2013, la France a proposé des thèmes d'évaluation scientifiques à l'IPBES, qui vise à combler le fossé important qui sépare les scientifiques des décideurs politiques et, ainsi, catalyser une réponse à la fois locale et globale à l'érosion de la biodiversité. Il doit permettre de rendre la question de la perte de la biodiversité plus visible et d'aider à la décision politique.

L'UNSA regrette le manque de cohérence au niveau national pour réaliser une adéquation clairement affichée entre les déclarations et les actes. Même si, aujourd'hui, la reconnaissance de la biodiversité comme enjeu majeur de la société progresse, il n'en reste pas moins urgent de convaincre, éduquer l'ensemble des acteurs pour enrayer sa dégradation.

Cependant, nous constatons que la biodiversité continue de se dégrader en dépit d'évolutions encore bien insuffisantes. Les mesures concrètes de mise en œuvre de la feuille de route pour la transition écologique des services déconcentrés de l'État pour la période 2013-2014 mettent l'accent dans les domaines de la biodiversité terrestre et marine. Pour l'UNSA, ce n'est pas en adéquation avec les moyens alloués dans le cadre du budget triennal 2013-2015.

De plus, la réorganisation des services déconcentrés et des établissements publics fragilise l'action sur le terrain. L'UNSA considère particulièrement important de mobiliser tous les acteurs. Pour cela, l'État doit mettre les moyens nécessaires dans le cadre d'une vraie politique interministerielle. La biodiversité devra faire partie intégrante de l'accompagnement éducatif, du travail des centres de formation et des préoccupations de tous les citoyens.

Des modules sur la biodiversité doivent également être mis en place dans les CHSCT. Dans le domaine de l'agriculture, l'UNSA est favorable à un travail en partenariat avec les chambres consulaires et la mise en place de réunions de sensibilisation et de formation à destination des agriculteurs.

Pour l'UNSA, l'action sur la biodiversité doit aussi passer par une cohérence indispensable dans le cadre de l'élaboration et la gestion des documents d'urbanisme et reste favorable à la généralisation des documents intercommunaux.

Bien sûr, cela passe par un travail de fond sur une mise en place généralisée des communautés de communes.

Dans sa rédaction et son approche, ce projet d'avis nous semble bon et bien évidemment, l'UNSA soutient le travail que vous avez fait et votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le président. La parole est à Mme Crosemarie, au nom du groupe de la CGT.

CGT - Mme Crosemarie

Mme Crosemarie. Monsieur le Président, Messieurs les rapporteurs, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs, en 2011, nous avons déjà noté un décalage important entre les ambitions affichées en matière de biodiversité et les moyens mis en œuvre tant au niveau international que national, si bien que les objectifs consensuels régulièrement affichés étaient très loin d'être atteints.

À l'époque, nous avons regretté que les responsabilités systémiques du recul de la biodiversité, les logiques productivistes des systèmes de production ne soient pas suffisamment identifiées et prises en compte. Le choix fait par les rapporteurs d'un projet d'avis de suite centré sur quelques questions, dont la mobilisation des acteurs et la gouvernance, et ce dans un temps extrêmement bref, n'a pas permis d'aborder ces questions, ni le contenu de la loi-cadre d'une façon approfondie, dans une approche de développement humain durable engageant la puissance publique au travers des différentes politiques menées et faisant véritablement de la biodiversité une priorité politique dans un mode de développement de production et de consommation plus économe en ressources naturelles.

La mobilisation des acteurs économiques et sociaux ne peut masquer l'absence d'instruments juridiques contraignants au niveau international, ni les difficultés rencontrées au niveau de l'Union européenne dans la mise en œuvre des engagements. Cette mobilisation, qui en période de crise économique serait d'ailleurs plutôt en recul, ne peut exonérer l'État et ses opérateurs de leurs responsabilités pour aider à la reconquête de la biodiversité dans les territoires, mieux organiser les fonctions et les coopérations en partant des missions, besoins et compétences. Ceci doit se construire dans un dialogue social approfondi avec les représentants du personnel des différentes instances concernées.

La création d'une Agence sans moyens complémentaires à ceux existant aujourd'hui ne viserait qu'à masquer une régression du service public. Pour la CGT, aux cinq fonctions citées dans le projet d'avis, il faut ajouter la recherche et développement avec des moyens humains et financiers correspondants importants. Ce point nous paraît tout à fait essentiel dans le positionnement État-opérateurs.

Face à ces préoccupations des salariés, le projet d'avis reste trop vague dans le contexte actuel de remise en cause des missions et moyens publics. De plus, il évoque des financements nouveaux qui pèseraient sur les ménages ; ceux-ci devraient faire pour le moins l'objet d'études d'impact plus conséquentes qu'actuellement.

Sans sous-estimer le travail réalisé et en saluant la capacité d'écoute des rapporteurs qui ont intégré nombre d'amendements de la CGT, mais tenant compte des incertitudes résultant des arbitrages budgétaires qui donneront la vraie dimension de cette politique publique, la CGT s'abstiendra.

(Applaudissements)

M. le président. La parole est à M. Claude Roustan, rattaché administrativement au groupe de l'agriculture.

Rattaché administrativement au groupe de l'agriculture - M. Roustan

M. Roustan. Monsieur le Président, Madame la Présidente de la section de l'environnement, Messieurs les rapporteurs, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, le principe de la reconquête de la biodiversité auquel nous sommes attachés est bien entendu une nécessité absolue afin d'enrayer le processus de déclin.

De nombreuses propositions sont formulées en matière de biodiversité au sens large, de gouvernance, de planification et de sensibilisation. Les orientations en termes de gouvernance témoignent d'une volonté de traiter la biodiversité de manière transversale. Conscient de cette nécessité, il convient toutefois de ne pas perdre de vue les enjeux particuliers de la politique de l'eau et de la biodiversité aquatique, qui bénéficient aujourd'hui d'une politique intégrée, globale et ancienne.

Cette politique est portée par des acteurs mobilisés, une organisation solide, un financement pérenne et des objectifs ambitieux dont on est responsable devant l'Europe. Je rappelle que la priorité absolue de cette politique est de fournir aux citoyens un besoin vital : l'eau.

Je constate que les propositions de financement dans le cadre de la création de l'Agence de la biodiversité s'éloignent de l'application du principe « *l'eau paie l'eau* » qui, je le rappelle, est un principe fondamental de notre politique de l'eau en France. Je reste convaincu que les principes fondateurs de cette politique, à savoir « *l'eau finance l'eau* », le principe pollueur/payeur, le principe de prévention, le principe de récupération des coûts devraient être mieux appliqués et non remis en cause.

Dans le même sens, le rôle de chef de file des régions en matière de biodiversité ne devrait pas remettre en cause l'exigence de cohérence hydrographique, en particulier des milieux aquatiques. Il conviendrait donc de trouver les meilleures articulations entre les régions et les acteurs de l'eau afin de mieux les impliquer et les sensibiliser. Il convient d'éviter une forme de « balkanisation » de notre politique de bassin, la biodiversité aquatique s'accommodant mal des frontières administratives.

En conclusion, nous partageons les constats généraux et les préconisations formulées dans ce projet d'avis, qui permettront d'ériger la biodiversité comme une priorité de l'action publique et de la doter de véritables outils d'impulsion.

La fédération nationale pour la pêche en France et la protection du milieu aquatique, que je représente ici, votera ce projet d'avis.

(Applaudissements.)

M. le Président. La parole est à M. Guirkinger, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalités qualifiées - M. Guirkinger

M. Guirkinger. Aucun orateur n'a contesté les menaces qui pèsent sur la biodiversité. Nous commençons à peine à réaliser que la perte de biodiversité est une menace pour le développement et le bien-être. Nous avons ces difficultés car l'enseignement des services rendus par la nature est tout à fait déplorable dans notre pays. En tant que consommateurs, producteurs ou acteurs économiques, nous sommes tous responsables de cette situation et de la perte de la biodiversité.

La biodiversité, c'est la vie. Cela nous a été rappelé. Pour autant, nous sommes incapables de nous mobiliser, de réagir et d'agir ! En France, nous avons un taux de prélèvements et un niveau de dépenses publiques insoutenables pour notre économie. Il faut réduire les dépenses publiques et arrêter sans cesse de faire appel, de demander plus à l'État. Parallèlement il faut faire évoluer notre fiscalité. Il faut introduire de la fiscalité écologique. Dans ce domaine, le projet d'avis manque d'ambition. Je regrette qu'il ne se prononce pas clairement pour la compensation écologique.

Malgré les difficultés du marché de l'emploi, il faut regrouper les organismes existants, créer une Agence et faire des économies.

La biodiversité est essentielle pour l'agriculture, et pourtant, il est difficile d'avoir un débat apaisé sur ces questions avec les agriculteurs. La perte de surfaces agricoles utiles (150 hectares par jour) concerne en tout premier lieu l'agriculture. Je ne suis pas sûr que le transfert des PLU aux intercommunalités offre, de ce point de vue, plus de garanties contre l'artificialisation des sols.

Ce projet d'avis ne m'enthousiasme pas car je le trouve en recul par rapport aux conclusions du Grenelle de l'environnement. Je rappelle à tous les groupes présents ici le consensus très large qui s'était dégagé sur une politique beaucoup plus ambitieuse en matière de préservation de la biodiversité. Or la situation économique actuelle ne peut justifier un retrait par rapport à cette ambition.

Vous l'avez compris, je voterai ce projet d'avis, sans enthousiasme particulier. S'abstenir ou voter contre c'est laisser faire et nous ne pouvons pas laisser faire. L'ampleur des enjeux dépasse largement les regrets ou les frustrations respectives que nous pouvons avoir, surtout ici, au CESE, où notre ambition est de voir loin.

(Applaudissements.)

M. le Président. La parole est à M. Le Bris du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalités qualifiées - M. Le Bris

M. Le Bris. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt la présentation du projet d'avis : j'en approuve la tonalité générale, soutiendrai et voterai ce projet d'avis.

J'ai une réserve, que je vais surmonter car je voterai ce projet d'avis : la création d'une Agence. Les agences sont utiles. Cependant ne sont-elles pas, dans l'organisation actuelle de l'État, un élément de désintérêt ou de désaffection pour les fonctionnaires des administrations qui voient trop souvent une partie des compétences qu'ils pourraient normalement exercer être confiée à des établissements publics, dont ils ne contrôlent pas très bien le fonctionnement ?

Sous cette réserve, je voterai le projet d'avis. Toutefois, j'insiste sur un point : l'éducation à la biodiversité. Cela fait dix ans – je dis bien 10 ans – qu'en tant que membre d'une grande organisation pour l'environnement, je participe à de nombreuses réunions, synthèses, colloques, etc., sur l'éducation à l'environnement, considérée comme une priorité absolue. Nous avons tenu de nombreuses réunions sur ce thème. Une circulaire a été signée il y a huit ans prescrivant 60 heures d'enseignement à l'environnement pour toute une scolarité. Or que voyons-nous ? Comment pouvons-nous savoir si cette éducation à l'environnement ou la biodiversité a progressé ? Nous n'avons aucun instrument d'analyse permettant de savoir si nous avons progressé ou régressé.

Ma suggestion est la suivante : de la même manière qu'au terme du primaire, l'on souhaite juger du socle commun pour vérifier que les élèves qui en sortent savent lire, écrire et compter, je suggère que l'on ajoute, parmi les requis nécessaires de la formation du citoyen cette connaissance, des exigences de l'environnement afin qu'à tout le moins, chacun d'entre nous soit conscient qu'il doit le respecter et que s'il ne le respecte pas, c'est sous sa responsabilité.

(Applaudissements.)

M. le Président. Mes chers collègues, s'il n'y a plus de demandes de parole, la discussion générale est close.

DISCUSSION DES AMENDEMENTS

(Le texte des amendements et la suite qui leur a été donnée par la section de l'environnement est annexé au présent compte rendu.)

M. le Président. Mes chers collègues, trois amendements ont été déposés sur le projet d'avis présenté par MM. Blanc et Bougrain Dubourg, rapporteurs, et examinés ce matin par la section de l'environnement.

L'amendement n°1, déposé par le groupe de l'Outre-mer a reçu un avis favorable dans une nouvelle rédaction, acceptée par le déposant.

S'il n'y a pas d'objections, cet amendement est adopté.

L'amendement n°2, déposé par le groupe de l'Outre-mer a reçu un avis favorable dans une nouvelle rédaction, acceptée par le déposant.

S'il n'y a pas d'objections, cet amendement est adopté.

L'amendement n°3, déposé par le groupe de l'Outre-mer a reçu un avis favorable dans une nouvelle rédaction, acceptée par le déposant.

S'il n'y a pas d'objections, cet amendement est adopté.

VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS

M. le Président. Mes chers collègues, s'il n'y a pas d'objections, je vous propose de procéder au vote sur l'ensemble du projet d'avis ainsi modifié.

Les résultats du vote sont les suivants :

- nombre de votants : 174
- ont voté pour : 102
- ont voté contre : 16
- se sont abstenus : 56

Le Conseil économique, social et environnemental a adopté.

(Applaudissements.)

M. le Président. La parole est à madame la présidente de la section au banc du Gouvernement.

Mme Ducroux, Présidente de la section de l'environnement. Je souligne qu'au travers de cet avis, le Conseil économique, social et environnemental a fait preuve de continuité dans un investissement collectif puisque nous avons prolongé notre travail initial de 2011. Nous avons aussi montré une capacité à réagir et à être en phase avec l'actualité.

Je félicite et remercie les rapporteurs qui ont relevé les défis des enjeux de la biodiversité et du portage de cet avis avec beaucoup de « chaud et froid », jusqu'au dernier moment, et relever le défi du tempo puisque nous avons élaboré cet avis très rapidement pour être en phase avec la très prochaine Conférence environnementale et le futur projet de loi.

Je remercie aussi les administrateurs et Julie Nérovique - qui sont des appuis très fidèles et précieux - et les conseillers de la section, particulièrement cohérents dans leurs positions quand ils travaillent avec nous dans la section à élaborer des compromis et avec leur vote dans l'hémicycle.

Merci monsieur le président.

(Applaudissements).

M. le Président. J'ai entendu dans les débats beaucoup de suggestions pertinentes sur lesquelles nous aurions à rebondir sur l'éducation à l'environnement et des propositions faites par les conseillers nourrissant un débat très riche. Cela prépare l'avis sur l'éducation à l'environnement.

Mes chers collègues, lors de notre prochaine séance plénière, nous examinerons, le 24 septembre à 14 heures 30, le projet d'avis, présenté par Mme Claire Gibault, rapporteure, au nom de la section de l'éducation, de la culture et de la communication : *Pour une politique de développement du spectacle vivant, l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie.*

La séance est levée.

*
* *

La séance est levée à dix-sept heures.

Prochaine séance le mardi 10 septembre 2013 à 14h30.

ANNEXES

Annexe 1 : Amendements déposés sur le projet d'avis *Agir pour la biodiversité*Amendement n° 1

Déposé par le groupe de l'Outre-mer

Page 11, ligne 33, après « mondiale. », ajouter la phrase suivante :

« La Nouvelle-Calédonie présente le plus grand nombre d'espèces endémiques au monde, la Polynésie française regroupe 1/5 des atolls de la planète, la Guyane française dispose de l'une des plus vastes forêts tropicales primaires, les Caraïbes constituent une zone particulièrement riche en espèces animales et plantes avec plus de 6500 espèces endémiques. Cette situation confère à notre pays une lourde responsabilité ».

Amendement n° 2

Déposé par le groupe de l'Outre-mer

Page 17, ligne 32, après « collectivités d'outre-mer », ajouter les phrases suivantes :

« Dans les territoires ultramarins où existent de nombreuses activités de recherche, l'absence de cadre juridique clair conduit à affecter les relations de confiance entre les différents acteurs locaux, notamment du fait des difficultés d'accès aux ressources. Si les engagements internationaux pris par la France concernent de facto les territoires ultramarins, leur mise en œuvre est liée à la répartition des compétences entre l'Etat et ceux-ci. Ainsi, les collectivités d'outre-mer (COM) et la Nouvelle-Calédonie, compétentes en matière environnementale et de recherche scientifique, ont donc la responsabilité de la mise en œuvre de l'APA ».

Amendement n°3.

Déposé par le groupe de l'Outre-mer

Page 32, ligne 36, après « acteurs opérationnels », aller à la ligne et ajouter le paragraphe suivant :

« En ce qui concerne les Collectivités d'outre-mer (COM) et la Nouvelle-Calédonie, le CESE estime nécessaire que la future loi détermine le principe d'un partenariat, dans le respect des compétences propres à chaque collectivité, entre l'agence et ces collectivités territoriales dans la mise en oeuvre des politiques de biodiversité déterminées au niveau local. »

Annexe 2 : Suite donnée par la section de l'environnement aux amendements déposés sur le projet d'avis *Agir pour la biodiversité*

Amendement n° 1

Cet amendement déposé par le groupe de l'Outre-mer a reçu un **avis favorable** de la section dans une **nouvelle rédaction** acceptée par le déposant. Il est ainsi rédigé :

Page 11, ligne 30, après « monde. », ajouter la phrase suivante :

« Par exemple, la Nouvelle-Calédonie présente le plus grand nombre d'espèces endémiques au monde, la Polynésie française regroupe 1/5 des atolls de la planète, la Guyane française dispose de l'une des plus vastes forêts tropicales primaires, les Caraïbes constituent une zone particulièrement riche en espèces animales et plantes avec plus de 6500 espèces endémiques. Cette situation confère à notre pays une lourde responsabilité ».

Commencer le paragraphe suivant par : « La France doit cette place... », (la suite sans changement)

Amendement n° 2

Cet amendement déposé par le groupe de l'Outre-mer a reçu un **avis favorable** de la section dans une **nouvelle rédaction** acceptée par le déposant. Il est ainsi rédigé :

Page 18, ligne 11, ajouter un nouveau paragraphe :

« Dans les territoires ultramarins où existent de nombreuses activités de recherche, l'absence de cadre juridique clair conduit à affecter les relations de confiance entre les différents acteurs locaux, notamment du fait des difficultés d'accès aux ressources. Si les engagements internationaux pris par la France concernent de facto les territoires ultramarins, leur mise en œuvre est liée à la répartition des compétences entre l'Etat et ceux-ci. Concernant les collectivités d'outre-mer (COM) et la Nouvelle-Calédonie, elles ont donc une responsabilité dans la mise en œuvre de l'APA en fonction de leurs compétences ».

Commencer le paragraphe suivant par : « Pour... », et supprimer « Concernant »

Amendement n° 3

Cet amendement déposé par le groupe de l'Outre-mer a reçu un **avis favorable** de la section dans une **nouvelle rédaction** acceptée par le déposant. Il est ainsi rédigé :

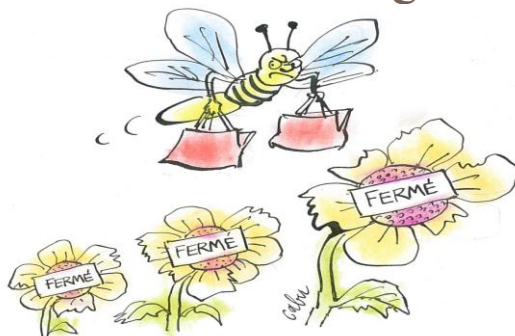
Page 32, ligne 36, après « acteurs opérationnels », aller à la ligne et ajouter le paragraphe suivant :

« En ce qui concerne les Collectivités d'outre-mer (COM) et la Nouvelle-Calédonie, le CESE estime nécessaire que les futures dispositions favorisent des conventions, dans le respect des compétences propres à chaque collectivité, entre l'agence et ces collectivités territoriales dans la mise en oeuvre des politiques de biodiversité déterminées au niveau local. »

Annexe 3 : *Agir pour la biodiversité* - Diaporama illustrant les propos de MM. Marc Blanc et Allain Bougrain Dubourg, rapporteurs

Agir pour la biodiversité

Une couverture originale



Agir pour la biodiversité

*Bilan :
des avancées
depuis juin
2011,
mais la
biodiversité
continue
de se
dégrader*



Agir pour la biodiversité



*Les
espèces
végétales
menacées...*

Agir pour la biodiversité



*La
fragilité
du
monde
marin...*

Agir pour la biodiversité



*La
reconquête
des
zones
humides...*

Agir pour la biodiversité



*La
biodiversité
terrestre
et marine...*

Agir pour la biodiversité



*Les
racines
de la
connaissance*

Agir pour la biodiversité

PRÉCONISATIONS

Agir pour la biodiversité

Tenir nos engagements internationaux en faveur de la biodiversité

- Animer la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)
 - Conforter les moyens de la FRB ;
 - Assurer un caractère interdisciplinaire de l'IPBES, notamment aux sciences sociales ;
 - Échanger avec les acteurs de la biodiversité.
- Appliquer le protocole de Nagoya (APA)
Des fonds issus du partage des ressources génétiques concentrées au niveau national, sous contrôle de l'État

Agir pour la biodiversité

Amplifier la mobilisation des acteurs, choisir les bons leviers

- Une mobilisation qui s'amplifie, mais pas encore à la hauteur des enjeux
- L'éducation et l'accompagnement, une priorité
- Renforcer la mobilisation des acteurs économiques et sociaux
- La politique d'urbanisme, un outil majeur
- Promouvoir le patrimoine naturel comme l'égal du patrimoine culturel

Agir pour la biodiversité

Améliorer la gouvernance nationale et territoriale

- Conforter les évolutions envisagées ou en cours
- Renforcer la SNB comme outil de gouvernance
- Doter les actions pour la biodiversité d'un outil solide et incontestable